

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

M22- 0032176

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2387 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : HARIFI BACHIR RACHID

Date de naissance : 07.06.49

Adresse : 64 HAY ALTAGHRIB ALARABI CECITA TEMARA

Tél. : 0661376226

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Professeur R MOSSEDDAQ
Neurologue Electro Diagnosticien
INPE. 101173854

Date de consultation : 30 MAI 2023

Nom et prénom du malade : ASKRI Monira Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : IN

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : RABAT

Le : 21 / 05 / 2023

Signature de l'adhérent(e) :

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n°09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
30 MAI 2023	CS	C3	300,-	Professeur RMOSEBAQ Neurologue Electro Diagnosticien INPE : 101173814
1 JUIN 2023	Initialisation du cycle de M		400,-	R.MOSEBAQ Electro Diagnosticien 101173814

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX



الدكتور رشيد مصدق

أستاذ بكلية الطب بالرباط

اختصاصي في أمراض الجهاز العصبي، أمراض العضلات،
الصرع و التشخيص الكهربائي للدماغ والأعصاب الطرفية



Médecin R. Mosseddaq

Professeur de neurologie

Spécialiste des maladies du système Nerveux,

Muscles, Epilepsie, Accident Vasculaire Cérébral,

ÉlectroEncéphalographie - ÉlectroMyographie

INP: 101173854

30 MAI 2023

Asri
Mon 2
Rym Hyssef
professeur R. MOSEDDAQ
Neurologue Diagnosticien
INP: 101173854

①

Depotane gel 80 ml

37,7

Droxel

37,00

156 200

166

Extramus

95,00

181 100

166

Nocicept gel

198,00

une ampoule x 2 fl

166

Ainat

2,00

: 100 100 mg
x 2 fl

166

Alepex 25

1,00

156,50 - 166

643,70

Professeur R. MOSEDDAQ
Neurologue Diagnosticien
INP: 101173854

شارع الحسن الثاني، تجزئة البروفنسال، إلهام 2 - رقم 1

أمام محطة طوطال، تجارة المركز

الهاتف والفاكس: 05 37 61 05 68

البريد الإلكتروني: mossedrach@gmail.com

Avenue HASSAN II, lotissement provençal,
résidence Ilham 2, App A1, En face station Total

Tél./Fax : 05 37 61 05 68

Témara - centre

Email : mossedrach@gmail.com

الدكتور رشيد مصطفى

أستاذ بكلية الطب بالرباط
أخصاصي في أمراض الجهاز العصبي، أمراض العضلات،
الصرع و التشخيص الكهربائي للدماغ والأعصاب الطرفية



Médecin R. Mosseddaq

Professeur de neurologie

Spécialiste des maladies du système Nerveux,
Muscles, Epilepsie, Accident Vasculaire Cérébral,
EléctroEncéphalographie - EléctroMyographie

INP: 101173854

CABINET DE NEUROLOGIE DE TEMARA

Note d'honoraire

N° 0299/2023

Médecin traitant : Pr R. MOSSEDDAQ

Nom du patient	Couverture Médicale	Date
ASRI MOUNIRA	MUPRAS	12/06/2023

Montant DH

INFILTRATION	400,00DH
--------------	----------

Total

Arretée la present Facture à la somme de: QUATRE CENT DIRHAMS	
--	--

Professeur R. MOSSEDDAQ
Neurologue - ElectroDiagnosticien
Avenue Hassan II Résidence ILHAM 2
Appart 1 - Temara Centre
Tél./Fax : 05 37 61 05 68

Mode paiement : Espece
I C E : 001723183000012
Patente : 27916951
N° CNSS : 8802698

شارع الحسن الثاني، تجزئة البروفنسال، الهم 2 - رقم 1
امام محطة طوطال - تجارة المركز
الهاتف والفاكس : 05 37 61 05 68 :
البريد الإلكتروني : mossedrach@gmail.com

Avenue HASSAN II, lotissement provençal,
résidence Ilham 2, App A1, En face station Total
Tél./Fax : 05 37 61 05 68
Témara - centre
Email : mossedrach@gmail.com

الدكتور رشيد مصدق

أستاذ بكلية الطب بالرباط

أخصاصي في أمراض الجهاز العصبي، أمراض العضلات،
الصرع و التشخيص الكهربائي للدماغ والأعصاب الطرفية



Médecin R. Mosseddaq

Professeur de neurologie

Spécialiste des maladies du système Nerveux,
Muscles, Epilepsie, Accident Vasculaire Cérébral,
ÉlectroEncéphalographie - ÉlectroMyographie

INP: 101173854

30 MAI 2023

ASRH
Professeur R. MOSEDDAQ
Neurologue Electro Diagnosticien
INPE : 101173854

Echarpe en maille
coude du bras
ref. 79467

PHARMACIE KENZY
Najat RBATI

Docteur en Pharmacie
INPE : 102061058
4420, Lot. Al Wifak - Erac - Témara
Tel.: 05 37 64 50 36

PHARMACIE KENZY
Najat RBATI

Docteur en Pharmacie
INPE : 102061058
4420, Lot. Al Wifak - Erac - Témara
Tel.: 05 37 64 50 36
INPE : 102061058

Professeur R. MOSEDDAQ
Neurologue Electro Diagnosticien
INPE : 101173854